

1^{ère} interprétation du protocole par le SNUipp FSU Aisne :

L'intégralité du protocole n'est pas reprise ici, mais des points qui semblent essentiels pour le SNUipp FSU Aisne avec des conseils et avis. Ce qui est en italique est directement extrait du protocole national.

Bonne lecture !

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent guide précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux collectivités territoriales, aux services déconcentrés de l'Etat, aux directeurs d'école ainsi qu'à l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Donc le SNUipp FSU Aisne vous invite à ne prendre aucun risque et que, si le protocole n'est pas applicable pour telle ou telle raison... Il n'y aura pas d'ouverture de l'école. (C'était déjà les propos de madame la rectrice jeudi 30 avril en CHSCTA.)

Le SNUipp FSU Aisne vous propose d'interpeller votre supérieur hiérarchique les différentes problématiques rencontrées. Si les difficultés persistent, nous vous invitons à renseigner une fiche de registre santé et sécurité au travail puis d'exercer votre droit d'alerte. N'hésitez pas à prendre conseil auprès du SNUipp FSU pour toutes les interpellations de votre IEN, l'aide à la rédaction de vos fiches RSST..etc...

Le protocole repose sur 5 fondamentaux :

- ❖ *Le maintien de la distanciation physique*
- ❖ *L'application des gestes barrière*
- ❖ *La limitation du brassage des élèves*
- ❖ *Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels*
- ❖ *La formation, l'information et la communication*

Donc, si l'un ou plusieurs de ces fondamentaux ne sont pas respectés... Il n'y aura pas d'ouverture de l'école.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires.

Se rajoute les personnels qui ont une fragilité psychologique (dixit madame la rectrice), le SNUipp FSU Aisne vous conseille de prendre dès à présent contact avec notre médecin de prévention pour la prévenir de votre fragilité : monique.villette@ac-amiens.fr

Les IEN ont reçu la consigne d'entendre cette fragilité de la part des personnels qui seraient angoissés par le retour sur site. (Les directrices et directeurs d'école n'ont pas eu cette consigne directe, attention à leurs surinterprétations.)

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière.

Donc, en cas de fièvre supérieur à 37,8°C personne ne va à l'école !

Pour rappel, des thermomètres frontaux sans contact ont été commandés par l'éducation nationale et vont être à disposition des écoles prochainement. (Forcément, la date est inconnue !)

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces.

C'est là que les problèmes commencent car, pour le SNUipp FSU Aisne, sur certains espaces et avec certains élèves cette distanciation est IMPOSSIBLE !

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale. **Donc, pour le SNUipp FSU Aisne, si cette distanciation sociale est impossible à mettre en place, pas d'ouverture !**

L'application des gestes barrière

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Les gestes barrière rappelés dans le présent guide, doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école ;
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Soit minimum 7 fois pour chaque élèves'il faut 30s pour se laver les mains, il en faut bien 1min en tout pour aller au point d'eau et se les sécher..., il faudra bien sûr multiplier par le nombre d'enfants en gardant la distanciation physique..ect.. **Ben, les élèves ne sont pas prêts à rentrer en classe !**

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires **recommandent** le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1 à raison de deux masques par jour de présence dans les écoles.

Le port d'un masque « grand public » **est obligatoire** dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées.

Le SNUipp FSU Aisne est en attente de réponse quant à l'arrivée des masques dans les écoles, quant à la réserve de masques : comment faire avec 2 masques par jour si celui-ci est souillé ?

Le masque de catégorie 1 est un masque qui protège les autres de nous mais ne nous protège pas des autres !

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

On est tous d'accord, les récréations sont nécessaires pour les enseignements là, de fait, elles deviennent obligatoires pour l'aération.

La limitation du brassage des élèves

Tout est détaillé, mais en gros toutes les organisations sont possibles, une grande flexibilité est laissée mais le principe est de limiter le brassage des élèves dans l'espace et le temps.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Les établissements qui n'auraient pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée ne peuvent pas accueillir les personnels et les élèves.

Ce qui veut dire que pour toutes les réunions en présentiel qui sont organisées dans les locaux scolaires, **vous devez avoir la garantie que ce nettoyage a été fait ! Le SNUipp FSU Aisne** vous invite à obtenir cette garantie avant tout retour sur site.

La formation, l'information et la communication

La direction des écoles, avec l'appui des services académiques et de la commune, établit un plan de communication détaillé à destination des cibles ci-après. Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Pour le SNUipp FSU Aisne, la responsabilité de la formation est du ressort de l'éducation nationale. En ce qui est de l'organisation et du protocole établi localement, le SNUipp FSU vous conseille de le travailler en équipe pédagogique en lien étroit avec la collectivité.

Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Sans avoir eu cette formation, le SNUipp FSU Aisne vous invite à ne pas vous rendre sur site !

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.).

Pour le SNUipp FSU Aisne cette réflexion doit être menée en équipe et validée en fonction des déplacements usuels dans l'espace de la classe.

Avant la réouverture, et comme détaillé dans le présent guide, il revient aux collectivités territoriales et aux directeurs d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves.

Pour le SNUipp FSU a demandé à madame la rectrice que la responsabilité de la validation du protocole local ne soit pas être de la responsabilité des directrices et des directeurs d'école. Nous sommes en attente de réponses !

La liste ci-dessous présente les principales actions à mener afin de préparer la réouverture.

- Rédiger son schéma d'organisation intégrant les possibilités de transport scolaire.*
- Rédiger et déployer son plan de communication*
- Présenter les consignes sanitaires, applicables aux usagers et aux personnels.*
- Définir un protocole de nettoyage et de désinfection et en assurer la fréquence définie (nettoyage approfondi une fois par jour a minima et **désinfection régulière des surfaces et matériels fréquemment touchés**).*
- Dimensionner le nombre de produits, matériels et équipements nécessaires à l'application de la doctrine sanitaire : masques, solution hydroalcoolique, savon liquide, papier essuie-mains jetable, lingettes désinfectantes, produits de nettoyage et de désinfection, gants, etc.*
- Assurer le réapprovisionnement de ce matériel en fréquence et quantité adaptées.*
- Définir les modalités de gestion de la demi-pension et prendre les dispositions nécessaires avec les différentes parties prenantes.*
- Assurer la disposition matérielle des classes et des espaces de travail.*
- Neutraliser les accès aux installations et matériels qui ne peuvent faire l'objet d'un protocole de désinfection.***
- Définir un plan de circulation et **assurer la signalétique correspondante.***
- Prévoir et mettre en œuvre les éléments matériels et de communication pour faire appliquer les règles d'entrée et de sortie des élèves.*

Oulala, chronophage tout ça..., et à faire en même temps que le travail à distance, à partir de la possibilité d'accès dans les écoles après la garantie du nettoyage...

Pour le SNUipp FSU Aisne ces conditions et le protocole local ne doit pas être pris à la légère !

Il faut prendre le temps pour bien faire les choses et ne mettre aucun collègue en position de risque !

Le SNUipp FSU Aisne a rappelé à madame la rectrice que les enseignants ne sont pas ni des déménageurs ni des agents d'entretien.

Une dotation d'un paquet de lingettes devrait être livré dans les écoles pour dotation auprès des enseignants.

Le SNUipp FSU Aisne vous invite à renseigner une fiche de registre santé et sécurité au travail si vos conditions de travail sont encore plus dégradées qu'à ce jour !

FICHES THEMATIQUES

FICHE THEMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION

Entre autres parmi les consignes très strictes :

Le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Ne pas utiliser d'aspirateur.

Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.

Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :

- *Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...*
- *Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...*

Nous sommes très loin de la réalité de beaucoup de nettoyage d'école, car nous sommes très loin des conditions usuelles de l'école !

Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).

Le SNUipp FSU Aisne a rappelé à madame la rectrice que les enseignants ne sont pas des agents d'entretien.

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !

FICHE SANITAIRES

SANITAIRES

- ❖ *Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.*
- ❖ *Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).*
- ❖ *S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu).*
- ❖ *S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...).*
- ❖ *S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).*

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !

FICHE THEMATIQUE ACCUEIL DES ELEVES

- ❖ *Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.*
- ❖ *Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition*
- ❖ *Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.*
- ❖ *Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.*
- ❖ *Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.*
- ❖ *Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.*

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !

Le SNUipp FSU Aisne vous rappelle que l'utilisation du gel hydro-alcoolique n'est pas conseillé pour les enfants. Aussi, le SNUipp FSU Aisne vous conseille de demander une autorisation parentale pour son utilisation auprès des élèves accueillis.

Le SNUipp FSU Aisne rappelle qu'une dotation d'un flacon de 100ml par enseignants et par semaine est prévue par l'éducation nationale (ce ne sera pas celui utilisé pour les enfants). Nous n'avons pas la date de la livraison !

FICHE THEMATIQUE SALLES DE CLASSE

- ❖ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre
- ❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ❖ **Port du masque dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées** (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Pour la sieste :

- ❖ **Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants en permanence**

**Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !
Le SNUipp FSU Aisne a appelé à madame la rectrice que les enseignants ne sont pas des déménageurs.**

FICHE THEMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

- ❖ Définir **un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation** :
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
- ❖ **Port du masque par les adultes.**

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !

FICHE THEMATIQUE RECREATION

- ❖ Eviter les croisements de classes et d'élèves :
 - **Echelonner** les temps de récréation.
 - Eviter les regroupements de niveaux différents.
 - **Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.**
 - **Organiser les plannings de récréation** et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
 - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
 - Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ❖ **Port du masque pour les adultes.**
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.
- ❖ **Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.**
- ❖ **Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact** (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ **Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.**
- ❖ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- ❖ **Organiser le lavage des mains** (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre).

La récréation ne sera pas très récréative mais très injonctive...

Les distanciations sont aussi à respecter entre adultes.

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !

FICHE THEMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

En cas de recours à des installations extérieures à l'école dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du (...) protocole.

HABILLAGE/DESHABILLAGE :

❖ *Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.*

ACTIVITES SPORTIVES :

❖ *Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.*

❖ *Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.*

❖ *Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.*

❖ *Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.*

❖ *Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.*

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

❖ *Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.*

❖ *Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées*

❖ *Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.*

❖ *Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.*

❖ *Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)*

❖ *Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.*

❖ *Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)*

❖ *Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.*

Comment mettre en place les outils de classe : cahiers et fichiers élèves et en faire la correction ?

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !

FICHE THEMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

Education musicale, Arts plastiques

❖ *Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.*

❖ *Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :*

- Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
- S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.

On est loin de l'innovation pédagogique !

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, les salles spécifiques ne doivent pas être utiliser, l'école ne peut pas rouvrir !

Le SNUipp FSU Aisne a rappelé à madame la rectrice que les enseignants ne sont pas des agents d'entretien.

FICHE THEMATIQUE PERSONNELS

CONSIGNES GENERALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

Pour le SNUipp FSU Aisne, avec une dotation de 2 masques par jour, il est donc impossible d'enlever le masque et en remettre un... Le masque devient alors obligatoire !

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- ❖ **Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.**
- ❖ **Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).**
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ **Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).**
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ **Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.**
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE REUNION / SALLE DES MAITRES

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face

- ❖ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Il va falloir parler fort !

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !

FICHE THEMATIQUE CAS COVID

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

❖ *Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible ; de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.*

Le SNUipp FSU vous conseille, en cas de moindre doute d'appliquer cette fiche thématique.

Pour le SNUipp FSU Aisne, si ces conditions ne peuvent être mise en place, l'école ne peut pas rouvrir !